



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département des institutions et de la sécurité

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Département des institutions et de la sécurité (DIS) 2015 au Département des institutions et de la sécurité (DIS)

2015, 2e année de fonctionnement du nouveau Département des institutions et de la sécurité, né à la suite d'une nouvelle répartition décidée par le Conseil d'Etat, a vu une accélération de la coordination de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale. Les échanges ont été soutenus, de même que la recherche de solutions communes. Dans ce cadre, la gestion de la surpopulation carcérale s'est poursuivie et l'opération STRADA de lutte contre les délits de rue a été reconduite par le Conseil d'Etat. L'engagement des forces sécuritaires aura été important en 2015, tant du côté de la Police cantonale que de l'EMCC. La structure de conduite de l'importante réforme vaudoise de la curatelle a, elle, démarré ses travaux, alors que le SCL a poursuivi son travail sur le « paquet logement ». Le 1er octobre, Jean-François Croset a pris ses fonctions en tant que secrétaire général du DIS.

Service pénitentiaire – SPEN

La surpopulation carcérale, comme depuis plusieurs années, est restée préoccupante en 2015. Toutefois, les structures se sont adaptées, tout comme les procédures internes. De fait, cette situation fait aujourd'hui l'objet d'une gestion quotidienne de l'ensemble des secteurs du service. Parallèlement, le SPEN a travaillé, avec le SIPaL, au développement des infrastructures présentées en juin 2014. 2015 a également vu l'aboutissement du Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'Etat, après plusieurs années de travail. Il donne les orientations stratégiques en matière pénitentiaire pour les 10 prochaines années. Autre élément pionnier : la Directive concernant l'échange d'informations entre les professionnels de la santé et les autorités pénitentiaires et judiciaires a été adoptée en août par le Conseil d'Etat.

Police cantonale – POLCANT

Négociations sur le nucléaire iranien, ou encore venue du Président Hollande, la Police cantonale a garanti, avec ses partenaires, la sécurité d'événements majeurs en 2015. Après les attentats de Paris en janvier et novembre, elle s'est investie dans la recherche du renseignement et l'analyse des risques terroristes. Le dispositif Vigipol a été mis pied avec les cantons latins. En août a été inauguré le poste mobile de la Gendarmerie territoriale qui vise à renforcer la présence policière et à assurer les liens de proximité avec la population. En novembre, deux Conventions ont été signées, au niveau intercantonal et fédéral, en vue de l'arrivée, en avril 2016, des aspirants genevois à l'Académie de police de Savatan.

Service de la sécurité civile et militaire – SSCM

L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a été fortement sollicité en 2015. Importantes chutes de neige et forte bise, accident de train à Daillens, inondations, fortes chaleurs ont nécessité son engagement. La Protection civile a aussi connu une année riche en interventions : à 38 reprises lors de situations d'urgence.

Service des communes et du logement – SCL

Avec les élections fédérales en octobre et la préparation des élections communales de février 2016, la Division des affaires communales et des droits politiques a fourni un important travail, notamment d'accompagnement aux communes. Deux brochures - destinées aux étrangers et à tous les citoyens du canton - ont été éditées. La Division logement a poursuivi son travail consacré au « paquet logement ». La 2e édition du Forum vaudois du logement, en septembre, a à nouveau rencontré un joli succès avec plus de 220 participants.

Service juridique et législatif – SJL

Le secteur juridique du SJL a poursuivi en 2015 son travail dans divers projets importants menés par les départements et services de l'Etat. Il a notamment étroitement collaboré aux projets législatifs relatifs à la RIE III. La révision de la Loi sur la profession d'avocat a, elle, été adoptée et est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Le secteur recouvrement, suite à plusieurs améliorations pratiques, parvient à gérer plus de 80'000 dossiers par an. En 2015, il a enregistré une nouvelle augmentation de l'encaissement : 33 mio de francs (22,3 mio en 2014).

Office des curatelles et tutelles professionnelles – OCTP

Suite à la décision du Conseil d'Etat en juillet 2014 de mettre fin à la curatelle imposée, la structure de conduite du projet de réforme a été mise en place en 2015. En collaboration avec le DSAS et l'OJV, six groupes de travail ont été constitués. Ils sont chargés de proposer les concepts nécessaires à la mise en œuvre progressive du nouveau dispositif. Parallèlement, le nombre de mandats de curatelles pris en charge par l'OCTP a continué à augmenter (351 mandats supplémentaires en 2015).

Eglises et communautés religieuses

Après l'adoption en 2014 du Règlement d'application de la Loi, le Conseil d'Etat a continué à mettre en place le dispositif

destiné à la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses intéressées. En juillet, le Règlement sur la Commission consultative en matière religieuse a été adopté.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Secrétariat général (SG-DIS)

Groupes de prestations

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP, DTAP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DIS
- Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - UL - ACV - SECRI - MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OCTP – SDT – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

Assumer les mandats de protection d'adulte et de l'enfant (curatelles d'adultes, tutelles en faveur d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des personnes concernées qui lui sont confiées par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des personnes concernées
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux personnes concernées
- Prendre en charge le suivi social des personnes concernées
- Faire valoir les droits des personnes concernées à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des personnes concernées devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat de protection
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)
- Service des assurances sociales et de l'hospitalisation (SASH)
- Service de protection de la jeunesse (SPJ)
- Service pénitentiaire (SPEN)
- Centres sociaux régionaux
- CMS
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- police
- Avocats, notaires
- Institutions
- réseau médical
- Familles et proches des personnes concernées
- Curateurs privés
- Etc.

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale et gestion de l'intendance.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Office des curatelles et tutelles professionnelles

Le Conseil d'Etat a décidé le 4 juillet 2014 de mettre fin, à terme, aux curatelles imposées et d'engager, conjointement avec le Tribunal cantonal, la réforme vaudoise de la curatelle.

Cette dernière porte pour rappel sur 2 axes clés :

- Favoriser les solidarités et les soutenir
- Eviter une augmentation du nombre global des curatelles

La conséquence directe sera la diminution du nombre de curateurs privés en ne recourant qu'à des volontaires pour exercer des curatelles d'adulte. L'objectif visé ici est un ratio de 50/50 entre les curateurs professionnels et les curateurs privés. La réforme vise également à renforcer le soutien apporté aux curateurs privés.

La structure de conduite de la réforme a été mise en place dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Département des institutions et de la sécurité (DIS), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Six groupes de travail ont été constitués pour proposer la définition des concepts nécessaires à la mise en oeuvre progressive du dispositif et ont été lancés en septembre 2015.

L'OCTP a continué à faire face en 2015 à l'augmentation des mandats de curatelles d'adultes relevant de cas lourds selon l'art. 40 LVPAE. Il y a eu 522 nouveaux mandats confiés à l'OCTP pour 171 levées de mesures, soit un différentiel de 351 mandats supplémentaires. L'OCTP a pu bénéficier des ressources supplémentaires pour y faire face. L'OCTP gère ainsi au 31.12.2015 le 25 % du total des mandats actifs relevant de la protection de l'adulte. Concernant la protection de l'enfant, l'OCTP a connu depuis juin 2015 une augmentation importante des curatelles de représentation pour les mineurs non accompagnés (MNAs).

Eglises et communautés religieuses

Patrimoine religieux

Après la mise en oeuvre en 2015 de la nouvelle convention quinquennale de subventionnement entre l'Etat, les Eglises et la communauté israélite, la problématique relativement nouvelle qui occupe aujourd'hui ces partenaires est celle de l'entretien et de la réaffectation des lieux de culte et des cures.

Un phénomène marqué de laïcisation change le rôle des Eglises au sein de la société vaudoise. Le culte traditionnel perd en importance au profit de missions au service de tous telles que l'aumônerie de la santé ou une action sociale plus engagée.

Dans ce contexte, les communes sont confrontées à des questions de principe au moment où il faut procéder à la réflexion du ou des lieux de culte dont elles sont propriétaires. Pour répondre à ces questions, le SIPAL (section patrimoine) a organisé un colloque le 29 avril 2015 auquel le Délégué aux affaires religieuses a participé en tant qu'orateur. Il s'agit ainsi de tenter de poser des principes lorsqu'il faut faire des choix entre la conservation (fonction culturelle et patrimoniale) et la transformation d'une église ou d'une chapelle.

La problématique touche également le canton, le Conseil d'Etat ayant décidé de soumettre au Grand Conseil la décision de vendre une vingtaine de cures.

La gestion de la transformation du patrimoine religieux vaudois est ainsi engagée.

Cathédrale

Cette année, le record de visiteurs – toutes activités confondues – a à nouveau été battu avec 486'768 personnes comptabilisées.

Un encaissement record des montées à la Tour a également été enregistré : 78'027 fr. (prix de la montée: 5 fr.)

Dans les nouveautés en vente à l'accueil, il faut signaler un livre pour les jeunes dès 8 ans édité en collaboration avec Mme Jocelyne Müller – auteur de l'ouvrage « Les Trésors de la Cathédrale ». Ce livre permet de découvrir la cathédrale par des « jeux/recherches », la lecture d'histoire ainsi que divers dessins. Il permet aussi à un parent ou autre adulte de présenter à l'enfant la cathédrale de manière didactique. Mme Müller propose également des visites de groupe avec cet ouvrage comme support.

Organisation interne de l'OCTP

En 2015, l'OCTP a mis en oeuvre sa nouvelle organisation et réparti en 3 secteurs calqués sur l'organisation judiciaire des Justice de Paix les mandats de protection de l'adulte. En vue de la régionalisation du secteur Nord au 1er octobre 2016, le bail des nouveaux locaux pour ce secteur à Yverdon-les-Bains a été signé en juin 2015.

Communautés religieuses

Après l'adoption en 2014 du Règlement d'application de la Loi sur la reconnaissance, le Conseil d'Etat a continué à mettre en place le dispositif destiné à la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses intéressées. En ce sens, le 8 juillet 2015, a été adopté le Règlement sur la Commission consultative en matière religieuse. Cette commission renseigne pour l'heure les communautés intéressées sur les conditions légales à remplir en vue de la dite reconnaissance. Elle traitera ensuite leurs demandes dès lors que celles-ci auront été déposées.

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements locatifs.
- Gestion administrative de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés et à loyers abordables pour la classe moyenne.
- Gestion du parc de logements subventionnés et contrôles.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.
- Accompagnement et soutien aux grands projets de logement notamment dans le cadre du groupement opérationnel des pôles.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, préfectures.
- Locataires et propriétaires.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Investisseurs.
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud).
- Notaires et architectes.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Service du développement territorial (SDT).
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO).
- Statistique Vaud.

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo).
- Secteur juridique, affaires communales et relations communales.
- Secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
- Fusion de communes.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavis pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'Etat:
 - Assurer le secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SCL qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.

- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- Statistique Vaud.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Direction

L'année 2015 a été placée sous le signe du changement. L'arrivée de la nouvelle cheffe de service en automne 2014 a conduit à diverses réorganisations et redéfinitions des rôles. Le poste de chef de la division finances communales, vacant depuis fin 2014, a été repourvu au 1er septembre 2015 avec l'arrivée de M. Alexandre Thévoz, expert comptable diplômé, avec l'agrément d'expert-réviseur de la Confédération. Le service a en outre enregistré notamment deux départs, celui de M. Laurent Curchod, délégué au logement et aux fusions de communes, pour rejoindre la Fédération vaudoise des entrepreneurs en qualité de directeur et de M. Siegfried Chemouny, chef de la division affaires communales et droits politiques qui a été nommé secrétaire général de l'AdCV. Une réflexion est en cours sur la réallocation de ces postes, afin de fournir un service efficient aux communes.

Forum vaudois du logement

La deuxième édition du Forum vaudois du logement s'est déroulée le 24 septembre 2015 au siège de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Le thème principal du Forum 2015 « Quels logements pour les modes de vie de demain ? » a réuni plus de 220 personnes directement concernées par le thème du logement. A cette occasion, un sondage inédit consacré aux besoins projetés de la population vaudoise en matière de logement à l'horizon 2025 a été présenté. Une troisième édition du Forum est d'ores et déjà annoncée pour l'année 2016.

Finances communales

La section des finances communales a procédé au bouclage de la péréquation 2014 et à la mise en œuvre de l'EMPL 98 sur les relations financières entre l'Etat et les communes ainsi qu'à la préparation du calcul des acomptes 2016 à l'aide d'un tableau de calcul adapté.

Diverses analyses financières ont été effectuées dans le cadre des fusions de communes, à des fins statistiques et d'analyses ainsi que des modifications de plafonds d'endettement et de cautionnement.

Secteur juridique

Outre le travail habituel de contrôle en légalité de documents communaux (statuts d'associations de communes, contrats d'entente et règlements communaux) et les renseignements d'ordre institutionnel donnés aux autorités communales, le service juridique a entamé une réflexion sur les associations de communes. Pour ce faire, elle est en train d'élaborer un tableau, avec l'aide des préfectures, qui permettra de retrouver sur le même document des informations sur les associations de communes, notamment celles énumérées à l'art. 115 de la Loi sur les communes et celles d'ordre financières comme le plafond d'endettement.

Relations avec les communes

L'approche relation client avec les communes a été encore renforcée pour s'étendre à toutes les divisions. De plus, une redéfinition du partage des tâches entre le service et les préfectures a permis de définir les rôles de l'un et des autres, le service apportant une expertise technique tandis que les préfectures exploitent leurs connaissances du terrain pour apporter leur soutien aux communes.

A la suite de la démission de trois conseillers municipaux et du syndic de la commune de La Chaux, le Conseil d'Etat a décidé, le 11 mai 2015, de mettre la commune sous régie temporaire, conformément à l'art. 139a LC, jusqu'à l'organisation de nouvelles élections. M. Marc-Etienne Piot, ancien préfet du district du Gros-de-Vaud, a accepté d'occuper la fonction de régisseur unique de la commune de La Chaux jusqu'aux élections, qui se sont déroulées le 28 juin 2015.

Fusions de communes

Trois projets de fusion ont été soumis au peuple le 25 janvier 2015 et deux le 13 septembre 2015. Au total, les corps électoraux de 24 communes ont été appelés à se prononcer sur cinq conventions de fusion. Seule la fusion entre Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay et Essert-Pittet a été acceptée par les trois corps électoraux. La nouvelle commune de Chavornay entrera en vigueur le 1er janvier 2017. Soucieuse de redynamiser les processus de fusions de communes, la conseillère d'Etat Béatrice Métraux a initié la mise sur pied d'un groupe de travail. Ses conclusions seront présentées courant 2016.

Droits politiques

En prévision des élections communales début 2016, une nouvelle brochure a été élaborée, en collaboration avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), et envoyée à tous les étrangers ayant le droit de vote sur le plan communal pour leur rappeler leurs droits. De même, des brochures destinées à expliquer de manière didactique et simple aux électeurs comment élire leurs autorités ont été éditées en collaboration avec l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM). Ainsi tous les électeurs recevront des informations uniformes, en lieu et place des instructions émises par chaque commune.

Affaires préfectorales

Mme Patricia Dominique Lachat, nouvelle préfète dans le district d'Aigle, est entrée en fonction dès le 1er septembre 2015. Elle a remplacé M. Robert Jaggi qui est parti à la retraite au mois de février 2015.

Dans le district de Lausanne, c'est Mme Clarisse Schumacher Petoud, nouvelle préfète, qui a remplacé dès le 1er novembre 2015 Mme Sylviane Klein partie à la retraite le 31 octobre 2015.

Dans le district de Lavaux-Oron, M. Jean-François Croset a quitté ses fonctions de préfet pour reprendre le poste de secrétaire général au DIS dès le 1er octobre 2015. La procédure de repourvue du poste est en cours.

L'application "préfec" gère les tâches préfectorales principales et en particulier les comptes communaux. Chaque année les boursiers communaux transféraient ces documents sous forme papier aux préfectures qui les saisissaient dans "préfec". Depuis 2015, la possibilité a été donnée aux boursiers communaux de transférer ces documents par voie électronique en passant par le portail des communes, évitant ainsi de multiples saisies.

Logement

L'adaptation de la structure s'est poursuivie de manière à ce que la Division logement soit toujours plus apte à répondre à l'évolution de ses tâches et puisse apporter sa contribution à la politique cantonale du logement ainsi qu'à la pleine participation au Groupe opérationnel des pôles de développement. Ceci s'est déroulé en complément à ses attributions historiques notamment l'"aide à la pierre" et les contrôles et décisions en rapport avec les lois couvrant la préservation du parc locatif comme la LDTR (Loi sur la transformation et la rénovation) et la LAAL (Loi sur l'aliénation d'appartements loués).

La Division a également pleinement collaboré au renouveau de la Société vaudoise pour le logement (SVL) anciennement SVLM.

Plusieurs règlements d'application ont été créés ou modifiés (RCOLLM, RLL, RAIL, Barème, etc.) afin d'adapter le cadre réglementaire aux évolutions légales et conjoncturelles.

Il est également à noter que le Conseil d'Etat a décidé que la gestion de l'aide individuelle au logement (AIL) soit transférée au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) au 31 décembre 2015.

Affaires préfectorales

Dès le 1er janvier 2016 les préfetures seront chargées d'établir les autorisations de vente en détail du tabac, ainsi que d'encaisser les émoluments. Un projet est à l'étude en vue de l'informatisation de cette tâche.

Fusion de communes

Quatre projets d'étude de fusions pourraient démarrer dans le courant de l'automne 2016. Deux préavis d'intention doivent encore être acceptés par les Conseils communaux et généraux au début de l'année 2016. Le 1er juillet 2016, la nouvelle commune de Jorat-Mézières, issue de la fusion des communes de Carrouge, Ferlens et Mézières, entrera vigueur.

Finances communales

La section des finances communales travaille sur différents projets en parallèle dont le but commun est d'obtenir une vision consolidée des finances communales. Il s'agit, entre autre, de la révision du calcul du plafond d'endettement, de la révision de la directive sur l'audit des comptes communaux ainsi que du projet MCH2.

Droits politiques

Les élections fédérales 2015 ont fait l'objet d'une attention toute particulière de l'ensemble des services concernés pour éviter les problèmes rencontrés lors des dernières élections fédérales de 2011 en matière informatique. La communication a fait l'objet de procédures élaborées impliquant notamment les préfets en qualité de relais entre le SCL et les communes. Grâce à l'étroite collaboration de tous les acteurs concernés, tout s'est bien déroulé.

Secteur juridique

Ce secteur poursuit le contrôle des règlements communaux et intercommunaux adaptés en fonction de la révision de la loi sur les communes. A fin 2015, environ 260 règlements de conseil communal ou général ont été examinés. Il élabore également différents projets de formation et de documentation qui seront utiles aux nouveaux élus communaux.

Logement

La défense du "Paquet logement", qui comprend le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative de l'ASLOCA Vaud "Stop à la pénurie de logement et la Loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), en commission parlementaire et au Grand Conseil a nécessité un grand engagement de la Division logement pendant toute l'année.

Organigramme

www.vd.ch/scl

Relations avec les communes

www.vd.ch/communes

Finances communales

www.vd.ch/finances-communales

Affaires communales

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/affaires-communales/>

Fusions de communes

www.vd.ch/fusion-communes

Cyberadministration

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/cyberadministration/>

Préfectures

<http://www.vd.ch/autorites/prefectures/>

Logement

www.vd.ch/logement/

Droits politiques

www.vd.ch/prochains-scrutins

Autre source

EMPL-D 98 septembre 2013_négociations financières [Texte adopté par le Conseil d'Etat](#)

Autre source

Plate-forme canton-communes - présentation

Autre source

Brochure "Bienvenue au SCL"

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service juridique et législatif (S JL)
Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .
- des amendes et peines pécuniaires prononcées par des autorités judiciaires
- des créances LAVI

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Service juridique et législatif (SJL)

Groupes de prestations

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Secteur juridique

Le secteur juridique du service a été très fortement sollicité dans divers projets importants menés par les départements et services. Il s'est en revanche centré sur son activité de soutien et de conseil, ayant moins de projets internes à mener. Ainsi, le SJL a été amené à collaborer aux projets législatifs relatifs à la RIE III, au "paquet logement", à la nouvelle loi sur l'appui au développement économique et ses règlements d'application, pour n'en citer que quelques uns. L'année a ainsi été particulièrement chargée en gros projets et en sollicitations de toutes sortes.

Toutefois, grâce à la simplification du travail d'analyse des projets sous l'angle de l'art. 163, al. 2 Cst-VD, ainsi que grâce à une équipe soudée et expérimentée, le SJL a pu faire face à ces sollicitations.

Parmi les projets, la révision de la loi sur la profession d'avocats a été adoptée et est entrée en vigueur au 1er janvier 2016, bouclant un cycle de grands projets législatifs touchant au monde judiciaire et aux professions juridiques.

Une révision du tarif des notaires a également été menée suite aux recommandations de la Surveillance des prix. Le nouveau tarif a été adopté par le Conseil d'Etat au tout début de l'année 2016.

Pour le surplus, le secteur juridique a poursuivi ses activités, notamment dans le domaine du contentieux (conflits du travail, responsabilité de l'Etat), dans lequel les conseillers juridiques assument de plus en plus eux-mêmes la défense des intérêts de l'Etat, les mandats externes ayant ainsi diminué.

Secteur recouvrement

Le secteur recouvrement du SJL a poursuivi son développement. Grâce à une direction efficace, une équipe soudée, un outil informatique toujours plus performant et un nouvel environnement de travail plus propice (le secteur a déménagé vers des locaux mieux adaptés au mois de février 2015), le secteur peut actuellement gérer plus de 80'000 dossiers, dont plus de la moitié au stade des actes de défaut de biens.

En tout, ce sont plus de 33 mio de francs qui ont été encaissés en 2015, soit environ 10 mio fr. pour chaque gros type de créances, à savoir l'assistance judiciaire, les frais pénaux et les amendes et peines pécuniaires. Ces dernières ont représenté à elles seules plus de 20'000 dossiers en 2015, compte tenu du besoin de rattrapage d'anciens dossiers. La situation sur ce plan devrait être totalement à jour à la fin 2016.

Par ailleurs, l'entier des dossiers gérés par le secteur sont désormais enregistrés dans le nouveau système informatique, ce qui a également engendré une mise à jour des débiteurs de l'Etat sur le plan comptable, avec un amortissement important. La situation est aujourd'hui transparente et correspond à la réalité sur ce plan également.

Des projets importants sont actuellement en cours au SJL :

- la simplification des procédures administratives. Un second exposé des motifs et projet de loi est en préparation et sera soumis au Conseil d'Etat d'ici à la fin du premier trimestre 2016;
- la révision de l'outil d'édition et de publication des textes de lois. Un appel d'offres a été lancé à ce sujet dans le cadre du projet BLEU SIEL. L'adjudication devrait intervenir prochainement.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service juridique et législatif (S JL)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/sjl

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Police cantonale (PoICant)

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Secrétariat
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support prévention et communication
- Support formation
- Support logistique, technique, informatique et bâtiments
- Support renseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges, procureurs
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PoICant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat (renseignement)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices communales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Police cantonale (PoICant)

Groupes de prestations

105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices communales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEIG Yverdon

Iran talks / visite du président Hollande / réception du nouveau conseiller fédéral Parmelin

L'engagement de la Police cantonale en lien avec l'accueil de personnalités sur le canton a été très intense en 2015. Entre mars et avril, le Canton de Vaud a accueilli à Montreux puis à Lausanne les négociations sur le nucléaire iranien. La sécurisation de ces conférences a été garantie par la Police cantonale vaudoise, en lien étroit avec les polices communales et les autres partenaires de la sécurité. Les services spécialisés de protection de personnalités ont été particulièrement impliqués dans l'accompagnement de M. John Kerry, secrétaire d'Etat américain, et des autres participants, en particulier les représentants iranien, russe, français, britannique et allemand. La collaboration avec la Police de Genève et son aéroport est également largement éprouvée en la matière. Un important dispositif de sécurité a également été mis en place le 16 avril 2015 pour la visite en Suisse et à Lausanne du Président de la République française, François Hollande, avec succès et au bénéfice de l'image du canton. Enfin, la réception du nouveau Conseiller fédéral Guy Parmelin a également nécessité un important dispositif de sécurité après une courte phase de planification.

Dispositif Vigipol

La situation terroriste internationale, avec les attentats de Paris en janvier et novembre 2015, mais également des événements à Copenhague, dans le Thalys et d'autres, ont eu une influence sur les dispositifs sécuritaires aussi bien au niveau des services de la Confédération que des cantons. Dans ce cadre, la Police cantonale vaudoise, en appui du Service de renseignement de la Confédération, a largement agi dans la recherche du renseignement et l'analyse des risques terroristes. Un état-major commun avec les autres cantons romands et le Tessin a été mis sur pied dès janvier 2015 et a travaillé tout au long de l'année pour coordonner les mesures de protection et la communication des polices. Le dispositif, dénommé Vigipol, a permis de répondre aux préoccupations et aux questions des citoyens et communautés concernées plus particulièrement par la situation. De nombreux contacts ont également été établis avec les autorités et forces de sécurité françaises pour bénéficier de retours d'expérience sur les plans de la formation et de la gestion de crise.

Congrès Francopol

Le 4e Congrès international Francopol (réseau des polices francophones), qui s'est tenu sous l'égide de la Police cantonale vaudoise, du 7 au 9 octobre 2015 à Montreux et ayant pour thème "la gestion des foules et les droits du citoyen", a été une parfaite réussite. Cette réunion a rassemblé près de 250 participants, dont 131 de Suisse, 23 de Belgique, 22 de France, 15 du Canada et 19 d'autres pays, dont notamment le continent africain et le Vietnam. Tous les participants ont reconnu l'importance de respecter au mieux les droits du citoyen, en intégrant l'aspect de gestion négociée de l'espace public avec les organisateurs de manifestations. Dans le prolongement du congrès est envisagé la rédaction d'un manuel des bonnes pratiques ou pratiques inspirantes en la matière.

Avenir de Savatan

Depuis 2004, les Cantons de Vaud et Valais, ainsi que les polices communales de ces deux cantons, forment sur la Commune de Lavey-Morcles à Savatan leurs aspirants de police. Depuis plusieurs années, l'Académie de police s'est développée et forme désormais plus de cent aspirants par année, ainsi que des assistants de sécurité publique des cantons et communes susmentionnés et de la Police genevoise dès 2011. En 2015, la collaboration a encore franchi un cap avec l'implication pleine et entière du Canton de Genève, qui a confirmé qu'il s'engageait pour une période test de formation de ses aspirants à Savatan de 2016 à 2018, mais avec également la ferme intention de poursuivre ensuite l'expérience. A cet effet, deux conventions ont été signées en novembre : la première concerne la confirmation de la mise à disposition de la place d'armes de Savatan par la Confédération aux trois cantons susmentionnés jusqu'en 2019, la seconde l'organisation de l'Académie entre les trois cantons partenaires et les communes vaudoises. Les travaux en vue de doter l'Académie d'un statut autonome sont en cours. Il en va de même de la rédaction d'un accord de principe avec la Confédération pour le transfert de propriété du site à terme.

Poste mobile de Gendarmerie

Depuis le 1er août 2015, le poste mobile de la Gendarmerie territoriale est au service de la population. Dans ce poste itinérant, mis en place sous forme d'un bus, les policiers peuvent tisser des liens de proximité, échanger avec les habitants et renforcer la présence policière de manière ponctuelle. Ce dispositif a été inauguré officiellement le 21 août. Répondant à un besoin identifié, le véhicule se déplace dans les communes vaudoises qui ne disposent pas d'une police communale. Aménagé en "bureau d'accueil", il offre les prestations de base d'un poste de Gendarmerie. Un équipage de deux à trois gendarmes sont mobilisés pour mener à bien les missions de proximité par le biais de patrouilles à pied ou à vélo. Depuis sa mise en place, plus de 170 présences ont été assurées dans toutes les régions du canton et dans plus de 60 localités. Le dispositif est également engagé pour marquer un effort particulier lors de manifestations importantes.

Réalisation du Schéma directeur des systèmes d'information police (SDSI)

Approuvé en 2013 par le Grand Conseil, le Programme SI Pol cant 2018, soit un crédit d'investissement de CHF 9 millions, a livré en 2015 six projets et trois études importantes, soit la Gestion Electronique des Documents (GED), l'étude du Pilotage (PIL) et l'étude du Renouvellement du Système d'Information de la Police (RSIP). En même temps, quatre nouveaux projets et deux nouvelles études ont démarré. A ce jour, treize projets et études sont en cours d'exécution. Dans le cadre de la mobilité, 180 PC mobiles ont été fournis en dotation aux policiers, 80 bornes wifi installées et 150 smartphones financés pour 2016 et 2017. Par ailleurs, de nouvelles applications permettant les accès et contrôles à distance des personnes et objets ont été mises en place. L'ensemble de ces mesures augmente la capacité opérationnelle de la Police cantonale.

Réseaux sociaux

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Instagram](#)

[Linkedin](#)

Publications

[Polcant Info](#), notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- [bilan circulation routière](#)
- [bilan de la criminalité](#)

Prévention de la criminalité

<http://www.cybercrime.ch>

<http://www.skppsc.ch>

<http://www.fedpol.admin.ch>

<http://www.mediapolice.ch>

<http://www.votrepolice.ch>

Sites Internet

[Police cantonale vaudoise](#)

[Recrutement des polices vaudoises](#)

[Académie de police](#)

policier.ch

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service pénitentiaire (SPEN)
Groupes de prestations
106.0 Administration

106.0 Direction du service

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'Office d'exécution des peines et aux partenaires du Service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances et comptabilité centrale
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique détenus
- Service juridique
- Sécurité / sûreté et infrastructures
- Formation
- Systèmes d'information et gestion de projets
- Secrétariat
- Communication
- Séquestres
- Unité d'évaluation criminologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Entités du Service pénitentiaire
- Partenaires et prestataires
- Personnes détenues et / ou sous autorité vaudoise

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction sur la base des éclairages donnés par les établissements et les partenaires interdisciplinaires.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes et peines pécuniaires en peines fermes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes condamnées sous autorité vaudoise.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Service pénitentiaire (SPEN)

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures

Descriptif

- Garde, hébergement et traitement des prévenu-e-s ou des condamné-e-s, et participation à la réalisation des objectifs assignés à l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures
- Garantie des conditions de détention conformes aux bases légales en vigueur et respectueuses des Droits humains
- Collaboration avec les autorités, institutions et organes ayant à connaître de la situation du prévenu ou du condamné, en leur fournissant toutes les informations utiles et en leur soumettant toutes les propositions opportunes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les prévenu-e-s et les condamné-e-s
- Les autorités judiciaires et administratives
- Les partenaires interdisciplinaires

A l'instar de 2014, l'année sous revue peut être considérée pour le Service pénitentiaire comme une phase de consolidation avant les prochaines étapes de croissance. Tout en tirant les premiers bilans des importantes réformes des années 2011-2014, les nécessaires mesures correctrices ont été apportées. 2015 aura également permis l'initiation d'importantes démarches au long cours dont plusieurs n'aboutiront seulement qu'au cours de la prochaine décennie. Enfin et surtout, l'année révolue aura offert, pour la première fois et après plusieurs années de travail, la formalisation de la stratégie du service sous la forme d'un Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'Etat.

Ressources humaines

La clef de la mise en œuvre de la stratégie décrite dans le Rapport sur la politique pénitentiaire réside dans les Ressources humaines, véritable socle sur lequel repose l'entier de la mission pénitentiaire. Sans le facteur humain, rien n'est possible ; cette thématique aura donc une fois encore occupé une large part de l'année 2015. M. Thierry Reinhard, nommé en qualité de directeur de l'Unité des Ressources humaines, s'attèlera au développement de ce point névralgique pour le service et au déploiement de la nouvelle stratégie.

a. Recrutement

Après une année 2014 où une véritable task force avait été mise sur pied afin de répondre à la demande en personnel des nouvelles structures, l'année sous revue a retrouvé un rythme de recrutement plus classique. Une exception notable : l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies », qui poursuit sa phase de déploiement progressif avec l'engagement de plusieurs éducateurs-trices.

b. Formation

Le retard pris en matière de formation de base et continue du personnel uniformé, dû à l'ouverture massive de nouvelles places, reste conséquent. Les mesures prises en 2015 : déploiement du pool formation avec une nouvelle mouture de la formation cantonale, nombreux refresh (Cenpaq par ex.) ou formations éclairs sur le terrain pour les nouveaux engagés ont toutefois permis de pallier cette situation. 2016 devrait apporter de nouvelles offres en matière de formation (base, continue, cadres).

c. Santé au travail

Déjà évoquée dans le rapport de gestion 2014, l'étude réalisée par l'Institut de la santé au travail sur les risques psychosociaux des métiers au SPEN a été finalisée en 2015. Ses conclusions ont été présentées lors du rapport de service annuel et, globalement la santé était évaluée de façon (très) positive par les collaborateurs alors que les aspects de la santé d'ordre plus psychologique tels que l'épuisement et le stress étaient évalués nettement moins favorablement. Sur cette base, un projet participatif « santé au travail » a été initié et une demi-journée de réflexion avec la cheffe de service en guise de kick-off est d'ores et déjà prévue en février 2016.

d. Supervision

Les agent-e-s de détention en formation sont astreints à des heures de supervision, soit un espace de travail et de réflexion dans lequel le collaborateur peut développer ses compétences individuelles et professionnelles. Or, une réflexion a été initiée à l'aune d'une extension du périmètre des ayants droit. Certaines fonctions non uniformées (psycho-criminologues, juristes, etc.) doivent être désormais reconnues comme également bénéficiaires. Une nouvelle directive incluant la clarification des procédures est donc entrée en vigueur durant l'année sous revue.

Surpopulation carcérale

Thématisée depuis plusieurs années déjà, la surpopulation carcérale reste à l'agenda de l'année sous revue. Si un léger fléchissement a pu être constaté sur certaines périodes dans les zones carcérales des polices cantonale et municipale, il s'agit de rappeler que les durées moyennes d'incarcération dans ces lieux sont toujours au-delà du plafond légal. En outre, au sein des établissements de détention avant jugement vaudois, de plus en plus nombreuses sont les personnes dont le statut n'est plus conforme avec le lieu de détention (exécution anticipée de peine ou condamné en attente de transfert).

a. Après la crise, la surcharge ?

Alors qu'en 2012 la surpopulation carcérale générait une vraie crise institutionnelle, force est de constater que 3 ans plus tard, les chiffres restent identiques dans des proportions préoccupantes (170 % constant à Bois-Mermet, 150% à la Croisée en permanence qui compte désormais autant de personnes détenues que les Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe). Les structures se sont toutefois adaptées, les procédures ont été revisitées et la surpopulation est désormais le quotidien des établissements de détention avant jugement. Mais pas seulement. L'ensemble des secteurs du Service pénitentiaire collabore à cette gestion : finances, comptabilité assurances détenus, gestionnaires de dossiers de l'autorité de

placement, personnel socio-éducatif, psycho-criminologues, mais aussi partenaires subventionnés intervenants directement dans les établissements pénitentiaires : Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires (SMPP) ou Fondation vaudoise de probation (FVP). Il s'agit de rappeler que le monde carcéral ne fonctionne que dans l'interdisciplinarité et l'un des risques majeurs demeure l'épuisement face à une surcharge qui n'est perçue qu'indirectement par les observateurs extérieurs.

b. Relations avec le Canton de Zurich

Evoquée en 2014 déjà, la collaboration avec Zurich s'est maintenue durant l'année sous revue est intensifiée au travers d'une nouvelle convention signée entre le chef de l'Office de l'exécution judiciaire zurichois et la cheffe du Service pénitentiaire du Canton de Vaud. A l'aune du manque chronique de places de détention au niveau national, l'octroi de places en détention avant jugement et en exécution de peines a permis au Canton d'étendre à 35, le nombre de places en permanence ; et ce depuis l'été 2015.

Infrastructures pénitentiaires

Après avoir déposé sa stratégie en matière d'infrastructures au Conseil d'Etat en juin 2014, le SPEN, en collaboration étroite avec le SIPaL, a travaillé durant l'année écoulée au rapport de programmation des quatre premiers projets qui seront menés ces prochaines années et décrits ci-après. En effet, 17 projets d'infrastructures sont prévus durant les 10 prochaines années au moins.

Une nouvelle Colonie pénitentiaire en régime ouvert sera ainsi créée à l'horizon 2020 sur le site de la plaine de l'Orbe avec une capacité de 80 places de détention.

Les personnes souffrant de troubles psychiques nécessitent une prise en charge particulière dans un cadre adapté. Un centre de soins pour personne souffrant de troubles psychiques est ainsi prévu au sein de la prison de la Tuilière dans un délai similaire.

La prison de la Croisée nécessite un assainissement de son système de sécurité et des modifications de ses éléments constructifs.

Enfin, les 17 projets à mener, dont l'essentiel sur le site de la plaine de l'Orbe, nécessitent une réflexion autour des différentes zones disponibles sur le site et leurs caractéristiques. Un nouveau plan d'affectation cantonal pour cette zone sera ainsi nécessaire.

Ces quatre projets en sont au stade du rapport de programmation.

Organisation du service

a. Réorganisation de la direction

Après avoir vécu plus de 3 années d'une période mouvementée ayant conduit notamment à la redéfinition de certaines missions, à la création d'infrastructures en urgence et à la refonte partielle de son cadre légal, le SPEN est entré dans une phase de stabilisation et de consolidation. Ces années, avant les prochaines étapes de croissance importantes d'ores et déjà annoncées, sont ainsi l'opportunité d'ajuster le pilotage, de préciser la répartition des rôles et des responsabilités entre les entités ainsi que vis-à-vis de nos partenaires et d'améliorer l'efficacité des supports transversaux.

Une réorganisation de la direction du SPEN a pris ainsi effet en octobre 2015 avec, notamment, un renforcement de la prise en charge des dossiers de la Direction du service et la création de deux points d'entrées pour les relations extérieures :

I. Coordination de la chaîne pénale (y.c. infrastructures et systèmes d'information) pilotée par M. Raphaël Brossard nommé chef de service adjoint.

II. Coordination de la chaîne socio-sanitaire (y.c. questions juridiques et évaluation criminologique) sous la conduite d'une nouvelle venue, Mme Christiane Sauvageat, jusqu'ici responsable juridique du SSP et nommée directrice juridique, évaluation et affaires socio-sanitaires.

Cette refonte de l'organigramme a pour objectif d'une part de faciliter la collaboration avec les partenaires externes. Elle tend d'autre part à mieux préciser les rôles et les responsabilités des collaborateurs en fluidifiant la collaboration des entités du service.

b. Un comité de direction au complet

Le taux de vacance et le turn-over des cadres de direction du SPEN ont souvent été thématiques et porté le flanc à la critique. Durant l'année 2015, le comité de direction du Service pénitentiaire était pourtant au complet avec la nomination de 4 cadres qui contribueront au pilotage du Service pénitentiaire durant les prochaines années:

I. Mme Christiane Sauvageat, adjointe de la cheffe de service et directrice juridique, évaluation et affaire socio-sanitaires

II. M. Thierry Reinhard, directeur de l'Unité des Ressources humaines

III. M. Didier Burgi, directeur de la prison de la Tuilière

IV. Mme Raffaella Diana, directrice adjointe aux Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO)

Autorités de surveillance et relations internationales

Le Service pénitentiaire et ses différentes entités tissent un important réseau de relations afin de vérifier d'une part la conformité de ses pratiques et, d'autre part, d'échanges à l'échelle nationale ou internationale de points de vue quant aux défis de la privation de liberté et de la resocialisation. L'année sous revue confirme l'actualité de ce réseau.

a. Autorité de surveillance

En avril 2015, la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) a publié un rapport concernant sa visite à la prison de la Croisée des 9 et 10 octobre 2014. En conclusion dudit rapport, la CNPT qualifie la prison vaudoise d' « établissement fonctionnel, bien entretenu et propre qui a laissé une bonne impression à la délégation, à l'exception des quelques allégations relatives à un comportement xénophobe de la part de certains agents pénitentiaires. D'une manière générale, la direction et le personnel se montrent engagés et attentifs aux besoins des détenus ».

b. Relations internationales

En avril 2015, la prison de la Croisée a reçu la visite d'une délégation d'officiels géorgiens sous l'égide du Conseil de l'Europe dans le cadre du développement de la prise en charge dans les établissements pénitentiaires géorgiens. Discussion sur le thème de la collaboration entre un service pénitentiaire et un service médical (collaboration avec le SMPP) au sein d'une prison.

L'Établissement de détention pour mineurs « Aux Léchaïres » a accueilli, en avril 2015 également, une délégation russe de professionnels de la prise en charge de jeunes délinquants. Cette visite d'étude et d'échange d'expériences, dirigée par l'ancien juge fribourgeois pour mineurs Michel Lachat, était co-organisée par l'Institut International des Droits de l'Enfant et le Département fédéral des Affaires étrangères.

En septembre 2015, la prison de la Croisée a également reçu la visite de deux officiels du Tadjikistan dans le cadre de la mise en place d'un organe de contrôle des prisons dans le pays. C'est à la demande du Dr Restellini que s'est tenue une visite "fictive" de la CNPT à la Croisée, dans le cadre de la ronde du dialogue sur les droits de l'homme entre la Suisse et le Tadjikistan. Une équipe du DFAE, conduite par Mme Nicole Wyrach, ambassadeur spécial pour les questions des droits de l'homme, a complété la présence du Dr Restellini et des officiels tadjiks.

c. Echanges de compétences avec l'ENAP

Le 20 octobre 2015, 2 stagiaires directrices de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) ont visité les EPO sous l'égide du Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire (CSFPP).

Le but de ces rencontres permet aux directeurs/trices françaises en devenir de s'immerger dans les pratiques d'établissements pénitentiaires évoluant notamment dans un environnement de sécurité élevée voire haute sécurité. Ces échanges permettent d'approfondir des sujets en lien avec la prise en charge des détenus « à risques » moyen ou élevé. Ces mises en lumières permettent un regard croisé des pratiques actuelles avec des regards différents.

Chiffres

a. Journées de détention réalisées dans les établissements cantonaux

334'034 (312'679 en 2014, soit une augmentation de 6.8%)

b. Nombre de personnes condamnées sous autorité vaudoise (état au 31.12.2015)

877 personnes (791 en 2014, soit une augmentation de 11 %)

c. Effectif du personnel (ETP / personnes) (état au 31.12.2015)

572.09 ETP pour un total de 600 personnes et 6 apprenti-e-s

d. Budget 2015

Charges : CHF 128 millions

Recettes : CHF 28.5 millions

Gestion des risques, développement des missions de l'Unité d'évaluation criminologique

Le Canton de Vaud a introduit dès les années 1990 le principe d'évaluation du risque aux EPO, en recrutant des psychocriminologues qui portent le titre de chargés d'évaluation et composent le secteur dédié à l'évaluation du risque, au sens large, des personnes détenues dans les établissements cantonaux ou de celles placées sous autorité vaudoise dans des établissements hors canton ou encore dans des institutions non carcérales.

Ce secteur (désormais appelée unité) a d'abord fonctionné pour le seul établissement des EPO, accueillant au sein du Concordat latin les personnes détenues parmi les plus dangereuses puis, dès 2012, pour la prison de La Tuilière. Son périmètre d'action a été élargi progressivement dès le début de l'année sous revue à l'ensemble des établissements vaudois et à disposition de l'autorité de placement du canton dans le cas de personnes détenues au sein d'un établissement extra-cantonal ou placé au sein d'un établissement médico-social. Cette unité d'évaluation a longtemps été unique au sein du Concordat latin et demeure, à ce jour, la plus importante.

En définitive, au sens du Code pénal l'évaluation de la dangerosité consiste à évaluer le risque de récidive et le cadre temporel dans lequel une réitération criminelle est susceptible de se produire. Le SPEN a toutefois une vision plus large de cette problématique. En effet, l'absence de récidive protège la sécurité publique et assure ainsi le bien-être du plus grand nombre. Toutefois, a contrario, les personnes détenues qui persistent à présenter un danger pour autrui restent en détention et les personnes exposées sont alors le personnel de l'établissement, les intervenants ou les personnes codétenues. Ainsi, l'évaluation de certains types de risques, notamment hétéro-agressifs, constitue également un champ d'application élargi par rapport à celui défini par le CP. En conséquence, cette évaluation opérationnelle du risque au sens large ne concerne pas que les établissements pénitentiaires d'exécution de peines, mais également les structures de détention provisoire. Qui plus est, des personnes détenues au profil particulier séjournent dans des structures non carcérales. Le passage de l'un à l'autre de ces milieux nécessite, ici encore, une évaluation projective du risque tant pour la sécurité publique, que pour le futur personnel de prise en charge.

Secret médical : directive d'échange d'informations

Dans le cadre des suites de l'affaire Claude D., le rapport d'enquête de l'ancien procureur Bänziger recommandait notamment de réglementer les obligations de renseignement d'un professionnel de la santé à l'autorité d'exécution mandante. Il ouvrirait ainsi le débat du secret médical qui allait essaimer à l'échelle nationale.

Le Canton de Vaud a pris le parti de régler cette question dans le cadre de la révision de la Loi sur l'exécution des condamnations pénales (LEP) adoptée par le Conseil d'Etat, dont le chapitre spécifique sur les soins médicaux prévoit une directive.

La « Directive concernant l'échange d'informations entre les professionnels de la santé délivrant des soins aux personnes sous le coup de la justice pénale et les autorités pénitentiaires et judiciaires », adoptée par le Conseil d'Etat en août 2015, vise d'une part, à poser un cadre pour les échanges d'informations entre les professionnels de la santé appelés à donner des soins aux personnes sous le coup de la justice pénale, notamment le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), et les autorités pénitentiaires et judiciaires et, d'autre part, à préciser le devoir d'information des professionnels de la santé vis-à-vis des autorités précitées.

Le contexte de la transmission des informations au quotidien en matière carcérale est ainsi clarifié et le texte s'avère pionnier.

Sécurité : nouveau concept pour une nouvelle brigade pénitentiaire

Conséquence directe de l'affaire Skander Vogt, demandée par le rapport Rouiller, la Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN) intervient depuis 2010 comme appui de niveau 2 aux deux établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO et Croisée).

Différents retours sur expérience internes et avec les partenaires d'intervention ont toutefois montré la nécessité d'une refonte de l'organisation, d'un élargissement des prestations et du champ d'intervention. L'année sous revue aura donc vu la validation d'un nouveau concept et la mise en place d'une nouvelle procédure de recrutement conforme aux nouvelles exigences avec l'appui des partenaires du Détachement d'Action, de Réaction et Dissuasion de la Police cantonale vaudoise (DARD).

A l'issue de son redéploiement progressif, la BIPEN interviendra désormais dans le cadre de la mission sécuritaire de l'ensemble des établissements pénitentiaires du canton de Vaud. Elle sera un échelon intermédiaire entre les agents de détention en service, accompagnée ou non de l'intervention de patrouilles de gendarmerie et l'engagement ou le recours à une intervention du DARD.

Elle agira dans le cadre des interventions non urgentes et nécessitant un effectif supplémentaire et/ou une formation particulière pour des personnes détenues qui ne se soumettent pas aux injonctions du personnel pénitentiaire (mise en cellule

forte, extraction de cellule, injection sous contrainte, intervention pour sécuriser, protéger des lieux ou dissuader les personnes détenues dans l'attente de la police).

Les membres de la BIPEN pourront être également appelés durant leur piquet (de nuit 7/7) pour assurer une mission de renfort sécuritaire d'urgence dans tous les établissements du SPEN sur ordre du directeur de piquet.

Le déploiement de la nouvelle BIPEN interviendra dans le courant de l'année 2016.

Sources

www.vd.ch/spen

www.vd.ch/penitentiaire

Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'Etat vaudois

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations
109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Direction

Le Chef de service a remis la présidence de la Conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, fin 2015 au Chef de service du canton du Valais, Monsieur Nicolas Moren.

Protection de la population

Formation ORCA / EMCC

Les quatre modules de formation « Généralités ORCA-EMCC » ont été délivrés à plus de deux cent participants d'entités partenaires de la protection de la population. Ils se basent sur la doctrine d'engagement de l'EMCC et les plans généraux de coordination validés par le Comité directeur ORCA en 2012.

Engagements 2015

L'État-major cantonal de conduite a été activé à de nombreuses reprises en 2015, caractérisant cette année comme exceptionnelle. En février, la problématique des importantes chutes de neige combinées à une forte bise dans le canton a mobilisé les ressources cantonales durant 5 jours (paralysie du trafic). En avril, l'accident de train de transport de matières dangereuses à Daillens a nécessité une forte mobilisation des services d'intervention du canton et a généré d'énormes difficultés pour les pendulaires durant 8 jours. En mai, les intempéries ont provoqué des inondations sans précédent avec des crues record atteintes sur les plans d'eau du pied du Jura. Un gros travail de prévention a été réalisé en collaboration avec les communes touchées et les cantons de Neuchâtel et Fribourg. Durant près de 6 semaines entre juillet et août, l'EMCC a été engagé pour prendre des mesures actives en vue de limiter les impacts des fortes chaleurs et du déficit hydrique sur la population et la nature. Une opération spéciale a été menée avec l'Armée pour approvisionner en eau le bétail des alpages du Jura et des Préalpes. Enfin, depuis la fin du mois de novembre, l'EMCC appuie l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) dans la recherche de solutions à la montée constante du nombre de demandes d'asile dans le canton et dans le pilotage global du dispositif.

Conférence pour une vision partagée face au développement des risques

Le 5 novembre 2015 au Rolex Learning Center de l'EPFL, le Service de la sécurité civile et militaire a organisé en collaboration avec l'institut du risque et des crises la première conférence pour une vision partagée face au développement des risques : « Changement climatique – anticiper et se préparer ». En amont de la 21^{ème} conférence parties de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP 21), différentes interventions visaient à comprendre les enjeux transversaux et les défis posés par ce phénomène afin d'anticiper les réponses à donner, d'agir ensemble aux échelles nationale, régionale et locale et de s'adapter efficacement. Plus de 150 personnes ont participé aux débats autour d'interventions plénières et de tables rondes animées par des spécialistes de renom.

Protection civile

Engagements PCi

La protection civile a été engagée à 38 reprises lors de situations d'urgence (recherches de personnes, évacuations, hébergement, ravitaillement des partenaires, inondations, appui à la circulation, appui lors des négociations sur le nucléaire iranien, appui lors de la sécheresse et la canicule). 2149 personnes ont ainsi été mises à contribution, représentant 4906 jours de service. Plusieurs organisations régionales de protection civile (ORPC) ont été sollicitées pour des engagements au profit de la collectivité, tels que Paracyclisme 2015 à Yverdon, Montreux Jazz Festival, Paléo Festival, Lausanne Marathon, Triathlon de Nyon, Lausanne et Yverdon, Tour de Romandie 2015. Pour l'ensemble de ces activités, 2756 personnes ont été convoquées, représentant 7519 jours de service.

Formation

Dans le cadre de la formation des astreints:

868 personnes ont terminé leur Ecole de formation de base dans six domaines différents;

- 102 personnes ont pris part à des cours de spécialistes;
- 64 personnes ont suivi des cours de perfectionnement;
- 201 personnes ont participé à des cours de cadres;
- 108 personnes ont suivi un stage pratique.

Soit un total d'environ 12'500 jours.

Les Organisations régionales de protection civile ont effectué 595 services dans le cadre des cours de répétition dans lesquels, les membres PCi ont perfectionné leur savoir et effectué des travaux d'utilité publique. Le nombre de personnes engagées lors des cours de répétition est de 11754 personnes pour un total de 23739 jours de service.

Le total des activités de la protection civile vaudoise en 2015 représente 48'660 jours de service environ pour 18'000 personnes impliquées.

Affaires militaires et logistique (AMiL)

Affaires militaires

Dans le but de remercier les militaires arrivant au terme de leur obligation de servir, une cérémonie de libération composée d'une partie officielle avec la présence d'un préfet délivrant le message des autorités suivi d'un apéritif dînatoire a été réintroduite après 20 ans de carence. Quelque 900 militaires se sont rendus sur les places d'armes de Bière, Chamblon et Aigle pour rendre leur matériel et armement. Ces derniers ont tous apprécié l'honneur qui leur a été fait.

Logistique

L'opération "Vercingétorix", de collecte des armes privées et démilitarisées, a été rééditée en 2015 avec la mise sur pied de 5 demi-journées de collecte organisées les samedis aux quatre coins du canton.

Le bilan au 31 décembre 2015 est le suivant :

- 345 armes
- 45 armes blanches
- 303 kg de munition

L'opération sera poursuivie en 2016.

Musée militaire vaudois (MMV)

L'exposition temporaire de l'année, intitulée "Volonté et confiance - Hier comme demain (25 juillet 1940 - Rapport du Rütli)" a été présentée au public du 8 mai au 29 novembre 2015.

Cette exposition a retracé le contexte géopolitique de notre pays dans lequel le Général Henri Guisan, commandant en chef de l'armée suisse a réuni, sur la prairie historique du Rütli, l'ensemble des officiers exerçant un commandement dans les troupes mobilisées.

Un ouvrage rédigé par l'historien J.-J. Langendorf, disponible en français, allemand et italien, a développé les 9 thématiques présentées dans l'exposition.

Ce sont quelque 14'500 visiteurs qui ont pu découvrir cet épisode capital de l'histoire de la Confédération.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

Dans le cadre du projet POLYALERT initié en 2014, les 450 sirènes d'alarme à la population du canton ont été modernisées ou remplacées. Le nouveau système fonctionne au travers du réseau radio sécurisé des forces sécuritaires, Polycom. La fiabilité est ainsi garantie même dans les situations de crises. Le coût total du projet est de 3,6 millions, dont 1,5 million à charge du canton. Le nouveau système est opérationnel. Le projet vaudois a été jugé d'excellent en terme de qualité et de maîtrise financière par le Confédération. Les tests ont lieu, chaque année, le premier mercredi de février.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez les pages internet du SSCM : www.vd.ch/sscm